

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1892

Artikel: L'affaire UBS : pas de nouveaux indices, ils portaient tous des gants
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'affaire UBS: pas de nouveaux indices, ils portaient tous des gants

André Gavillet • 3 décembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16139>



La FINMA classe sans suite les demandes des Commissions de gestion

La FINMA⁸, qui sous son nouveau sigle a repris les compétences et les missions de l'ancienne Commission fédérale des banques (CFB), dispose d'un pouvoir unique, celui de se faire présenter les comptes et la gestion des banques pour en assurer l'«irréprochabilité».

Dans l'affaire UBS, en dehors de toute enquête judiciaire écartée par le Ministère public du canton de Zurich, la FINMA peut procéder à sa propre enquête. Les Commissions de gestion du Parlement (CdG) ont demandé⁹ qu'il en soit fait un usage approfondi, vu «la portée de l'affaire». Cette formule prudente pour désigner la mise en péril de l'économie nationale.

«Les CdG jugent important, compte tenu de la portée de l'affaire, que la question du degré de connaissance des plus hauts dirigeants d'UBS, concernant les infractions au QIA [Qualified Intermediary Agreement] commises par leur banque, soit étudiée en profondeur par la FINMA, même sans actuel intérêt juridiquement

protégé.»

La réponse¹⁰ de la FINMA est stupéfiante de froideur désinvolte. Pas d'indices nouveaux, rien ne justifie la réouverture des anciennes enquêtes.

«Etant donné la grande portée de cette affaire, les CdG ont demandé à la FINMA de mener des enquêtes approfondies pour déterminer dans quelle mesure la haute direction d'UBS était au courant des infractions au QIA commises par la banque et ses collaborateurs. Bien consciente de la portée de ces événements, la FINMA a donc analysé avec soin, avec l'aide d'experts externes, les voies d'enquête supplémentaires qui lui étaient ouvertes en vertu du droit de la surveillance. Elle est arrivée à la conclusion, d'une part, qu'il n'existe pas de nouveaux indices justifiant la réouverture des anciennes enquêtes prudentielles et, d'autre part, que les instruments à sa disposition ne le lui permettraient pas.»

Les CdG s'étaient pourtant permis de jeter un doute sur l'enquête de la CFB, basée pour une grande part sur une enquête interne de la banque: «La CFB a, dans le cadre de sa mission de surveillance, mené sa propre enquête sur UBS et a procédé à l'évaluation de l'enquête interne réalisée par la banque. Les CdG n'ont cependant pas été convaincues par les conclusions de l'enquête de la CFB, d'une part, car elles dépendaient en

substance des conclusions de l'enquête interne d'UBS et, d'autre part, sur la déclaration de la CFB selon laquelle l'enquête n'avait rien révélé sur la question de savoir si Marcel Rohner et Peter Kurer avaient une connaissance “active” des manquements constatés.»

On s'étonnera enfin que la FINMA se plaigne de n'avoir pas les moyens d'une enquête exceptionnelle («... les instruments à sa disposition ne le lui permettraient pas»), alors que le propre de la loi qui la régit¹¹ est de l'autoriser à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires.

Droit de savoir

La Suisse aime célébrer les vertus de sa démocratie semi-directe. Le pouvoir est constitutionnellement sous contrôle, se vante-t-on.

Se présente la plus gigantesque intervention de sauvetage d'une société privée, un crédit de 60 milliards étant ouvert à UBS par la Banque nationale suisse, d'un ordre de grandeur international, voyez la Grèce, voyez l'Irlande.

Or, toute enquête qui aurait à répondre à cette question simple – comment en est-on arrivé là? – échoue. Ni le Ministère public zurichois, ni la FINMA, ni les CdG, ni la Convention de diligence, ni les enquêtes externes et internes ne décèlent non pas même les culpabilités, mais au moins les

responsabilités.

L'accumulation des échecs ou des refus n'est pas une coïncidence. Il y a, inscrit dans les rapports de

force entre le lobby bancaire et l'autorité politique, une forme d'intimidation. Ce n'est plus *Too Big to Fail* mais *Too Big to Be*

Questionned.

Le Parlement se laissera-t-il traiter de la sorte? La démocratie bafouée.

Où mène la concurrence fiscale

Jean-Daniel Delley • 4 décembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16152>

Bisbille entre cantons voisins, perte de substance fiscale – et ce sont des multinationales qui en tirent profit au détriment du tiers-monde

Les adversaires de l'initiative socialiste «*pour des impôts équitables*» ont chanté sur tous les tons les bienfaits de la concurrence fiscale entre les cantons. La réalité se révèle beaucoup moins attrayante.

Les collectivités pionnières dans la sous-enchère voit d'un mauvais œil d'autres cantons adopter leurs pratiques. Ainsi Zoug, le premier à avoir déclenché la désescalade fiscale, accuse Lucerne de profiter de l'apport de la péréquation financière – Zoug est un contributeur net alors que Lucerne en bénéficiait – pour réduire l'imposition des sociétés (DP 1870⁵). Le repaire des holdings envisage maintenant des mesures de rétorsion à l'encontre de son voisin, notamment la suppression de sa contribution au Musée suisse des transports. A Schwyz, autre voisin, une motion⁶ propose de

dénoncer le concordat sur la péréquation des charges culturelles, ce qui priverait le Centre de culture et de congrès, ainsi que le théâtre de la capitale de la Suisse centrale, de près de 800'000 francs. La concurrence fiscale ne favorise visiblement pas la bonne entente confédérale.

Si les cantons à faible imposition ont pu éviter la modeste harmonisation matérielle préconisée par l'initiative socialiste, ils commencent à souffrir de cette sous-enchère fiscale dont ils attendaient merveille. Pour 2011, Obwald prévoit un déficit budgétaire de 1,2 million, Zoug de 40 millions et Schwyz de 136 millions de francs. L'attractivité d'une faible imposition n'a pas compensé la baisse des rentrées fiscales. Pour l'heure, ces cantons n'envisagent pas de hausses d'impôts; ils puiseront dans leurs réserves. Mais l'étiage fiscale pourrait bien être atteint.

La concurrence fiscale n'instille pas seulement la bisbille entre les cantons. Elle permet à des multinationales actives dans les pays pauvres de se soustraire au fisc de ces pays. Une enquête

révélée par Alliance Sud⁷ décortique ce mécanisme parfaitement légal avec l'exemple de la brasserie SAB Miller, active sur tous les continents. Au Ghana, cette brasserie n'a payé aucun impôt sur le bénéfice. Tout simplement parce que ses bénéfices sont transférés dans des pays à faible taux d'imposition. En particulier la filiale ghanéenne de Miller paie des honoraires de conseil à l'une de ses sociétés domiciliée à Zoug. Mais aussi des droits de licence à une autre de ses filiales en Hollande. Au total les enquêteurs estiment que la brasserie, au titre de ses activités sur l'ensemble du continent africain, économise 13 millions de francs grâce à Zoug et à sa fiscalité attractive. Plus globalement, l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales coûterait aux pays pauvres sept fois l'aide au développement dont ils bénéficient. Seule l'obligation faite à ces entreprises de tenir une comptabilité par pays pourrait mettre fin à ces pratiques. Le Conseil fédéral s'y oppose. Dans le même temps, le Secrétariat à l'économie (seco) aide le Ghana à mettre sur pied un système fiscal efficace!